

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-01-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 14 mars 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
à la commission à la délibération
du C.C.A.S.

17 17 14

L'an **Deux mil vingt quatre** et le quatorze mars
à **18 heures 30**, la commission du CCAS de cette commune
régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

5 mars 2024

Présents : -Mrs FLOQUET - GRIZOU – MULLER - THIERY -VANHECKE
-Mmes - CHRISMENT - DOYEN – JACQUET – LEDOUX - MACHIN – TOUSSAINT
VEREECKE – VIGNERON

Date Affichage

5 mars 2024

Absents excusés : Mmes BAUDRILLARD - DURY - FLANDRE – Mr SUQUET
Mr SUQUET a donné pouvoir à Mme TOUSSAINT
Mme DURY a donné pouvoir à Mme DOYEN

Absents non excusés :
Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Madame la Présidente sort de la salle durant la délibération et le vote

Objet de la Délibération :

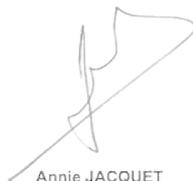
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente sur le Compte Administratif 2023
du C.C.A.S qui présente un résultat global positif de **6 698.14 €** correspondant à un
excédent en Investissement de **5 820,00 €** et un excédent en Fonctionnement **878.14 €**.
Madame la Présidente ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle,

Les membres du C.C.A.S.,

- Approuvent les résultats tels que présentés ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.03.22 15:29:07 +0100
Ref:6204722-9280252-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 14 Pour – 0 Abst – 0 Contre – Mme JACQUET ne participe pas

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-02-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 14 mars 2024

Afférent à la commission du C.C.A.S. En exercice Qui ont pris part à la délibération

17 17 15

L'an **Deux mil vingt quatre** et le quatorze mars à **18 heures 30**, la commission du CCAS de cette commune régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

5 mars 2024

Présents : -Mrs FLOQUET - GRIZOU – MULLER - THIERY -VANHECKE
-Mmes - CHRISMENT - DOYEN – JACQUET – LEDOUX - MACHIN – TOUSSAINT
VEREECKE – VIGNERON

Date Affichage

5 mars 2024

Absents excusés : Mmes BAUDRILLARD - DURY - FLANDRE – Mr SUQUET
Mr SUQUET a donné pouvoir à Mme TOUSSAINT
Mme DURY a donné pouvoir à Mme DOYEN

Absents non excusés :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 - C.C.A.S

Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté (2022)	562.07 €
Part affecté à l'investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement année 2023	316.07 €
Ou Déficit de fonctionnement année 2023	0.00 €
Total Excédent de fonctionnement	878.14 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	

Excédent d'investissement reporté (2022)	5 340.00 €
Ou Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Excédent d'investissement année 2023	480.00 €
Ou Déficit d'investissement année 2023	0.00 €
Total Excédent d'investissement	5 820.00 €
Ou Total Déficit d'investissement	

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**2024-02-D**

Nombre de MEMBRES

Séance du 14 mars 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
à la commission à la délibération
du C.C.A.S.

17 17 15

L'an **Deux mil vingt quatre** et le quatorze mars
à **18 heures 30**, la commission du CCAS de cette commune
régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de Madame JACQUET AnnieDate de la Convocation

5 mars 2024

Présents : -Mrs FLOQUET - GRIZOU – MULLER - THIERY -VANHECKE
-Mmes - CHRISMENT - DOYEN – JACQUET – LEDOUX - MACHIN – TOUSSAINT
VEREECKE – VIGNERONDate Affichage

5 mars 2024

Absents excusés : Mmes BAUDRILLARD - DURY - FLANDRE – Mr SUQUET

Mr SUQUET a donné pouvoir à Mme TOUSSAINT

Mme DURY a donné pouvoir à Mme DOYEN

Absents non excusés :

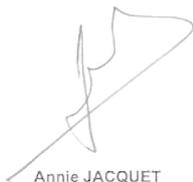
Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

.../...

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de
fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	0.00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	878.14 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépendes)	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	5 820.00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépendes)	0.00 €

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Annie JACQUET
Annie JACQUETAnnie JACQUET
2024.03.22 15:28:59 +0100
Ref:6204723-9280253-1-D
Signature numérique
la Maire**Résultat du vote : 15 Pour – 0 Abst – 0 Contre**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-03-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 14 mars 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
à la commission à la délibération
du C.C.A.S.

17 17 15

L'an **Deux mil vingt quatre** et le quatorze mars
à **18 heures 30**, la commission du CCAS de cette commune
régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

5 mars 2024

Présents : -Mrs FLOQUET - GRIZOU – MULLER - THIERY -VANHECKE
-Mmes - CHRISMENT - DOYEN – JACQUET – LEDOUX - MACHIN – TOUSSAINT
VEREECKE – VIGNERON

Date Affichage

5 mars 2024

Absents excusés : Mmes BAUDRILLARD - DURY - FLANDRE – Mr SUQUET
Mr SUQUET a donné pouvoir à Mme TOUSSAINT
Mme DURY a donné pouvoir à Mme DOYEN

Absents non excusés :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

COMPTE DE GESTION 2023

Suite aux explications de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

Les membres du C.C.A.S.,

- Approuvent le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par Messieurs Olivier ROUE et Yves GRALL, Receveurs Municipaux, qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de l'exercice 2023, qui présente un excédent de fonctionnement de **878.14 €** et un excédent d'investissement de **5 820.00 €**.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.03.22 15:29:06 +0100
Ref:6204760-9280309-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 15 Pour – 0 Abst – 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-04-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 14 mars 2024

Afférent à la commission du C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--	-------------	--

17	17	15
----	----	----

L'an **Deux mil vingt quatre** et le quatorze mars
à **18 heures 30**, la commission du CCAS de cette commune
régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

5 mars 2024

Présents : -Mrs FLOQUET - GRIZOU – MULLER - THIERY -VANHECKE
-Mmes - CHRISMENT - DOYEN – JACQUET – LEDOUX - MACHIN – TOUSSAINT
VEREECKE – VIGNERON

Date Affichage

5 mars 2024

Absents excusés : Mmes BAUDRILLARD - DURY - FLANDRE – Mr SUQUET

Mr SUQUET a donné pouvoir à Mme TOUSSAINT

Mme DURY a donné pouvoir à Mme DOYEN

Absents non excusés :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Tarif location parcelles du 01/10/2023 au 30/09/2024

Conformément à l'Arrêté Préfectoral n°2023-461 en date du 25/07/2023 fixant l'Indice National des Fermages pour l'année 2023/2024 à **116.46 €**,

Les membres de la commission du Centre Communal d'Action Sociale,

- Décident de fixer le tarif de location de parcelles agricoles pour la période du **01/10/2023 au 30/09/2024 à 116.46 € l'Ha.**

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.03.22 16:09:41 +0100
Ref:6204835-9280431-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 15 Pour – 0 Abst – 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE RENWEZ

2024-05-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 14 mars 2024

Afférent En exercice Qui ont pris part
à la commission à la délibération
du C.C.A.S.

17 17 15

L'an **Deux mil vingt quatre** et le quatorze mars
à **18 heures 30**, la commission du CCAS de cette commune
régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence
de Madame JACQUET Annie

Date de la Convocation

5 mars 2024

Présents : -Mrs FLOQUET - GRIZOU - MULLER - THIERY -VANHECKE
-Mmes - CHRISMENT - DOYEN - JACQUET - LEDOUX - MACHIN - TOUSSAINT
VEREECKE - VIGNERON

Date Affichage

5 mars 2024

Absents excusés : Mmes BAUDRILLARD - DURY - FLANDRE - Mr SUQUET
Mr SUQUET a donné pouvoir à Mme TOUSSAINT
Mme DURY a donné pouvoir à Mme DOYEN

Absents non excusés :

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

Tarification Bons de Noël personnes âgées + 65ans

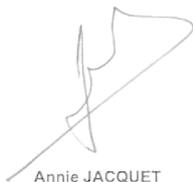
Vu la délibération en date du 13 octobre 2016 fixant la tarification des bons de Noël pour
personnes âgées de 65 ans et plus,

Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale,

- Décident de modifier le tarif des bons de Noël pour les personnes âgées de 65 ans et plus comme suit :

- personne âgée à partir de 65 ans et + : **30,00 € par personne**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2024.03.22 16:09:48 +0100
Ref:6204836-9280432-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 15 Pour / 0 Abst / 0 Contre